

ARRETÉ N° 51-2026

**DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE A
MONSIEUR MATHIEU HOVANESSIAN, ADJOINT
CHARGÉ DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT,
L'ATTRACTIVITÉ, LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET L'EMPLOI**

Nicolas BOULAND,

Maire de la Commune de CARNOUX en PROVENCE

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2122-18 et L. 2122-19, qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, VU le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026 constatant l'élection de Monsieur Mathieu HOVANESSIAN, Adjoint,

CONSIDERANT qu'une bonne administration communale rend nécessaire une collaboration active et permanente des adjoints,

ARRETE

ARTICLE 1er

A compter du 21 mars 2026, Monsieur Mathieu HOVANESSIAN, Adjoint, est délégué pour remplir en mes lieu et place et concurremment avec moi **les fonctions relatives à la protection de l'environnement, l'attractivité, le développement économique et l'emploi.**

ARTICLE 2

Monsieur Mathieu HOVANESSIAN est autorisé à signer tous documents et courriers sous ma responsabilité et ma surveillance en rapport avec les délégations mentionnées à l'article 1er. Il pourra à ce titre engager financièrement la commune dans la limite de 1.000,00 euros TTC par bon de commande.

ARTICLE 3

Madame la Directrice Générale des Services municipaux, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressé dont ampliation est transmise à Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône et à Madame la Responsable du Service de Gestion Comptable d'Aubagne, comptable de la Commune.

Fait à Carnoux en Provence, le 23/03/2026



Le Maire,

Nicolas BOULAND



Spécimen de la signature
de Monsieur Mathieu HOVANESSIAN